



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du PAE de Motz / Serrière-en-Chautagne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Chambéry - Grand Lac Economie

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 7 5 8 1 0 0 0 0 1 6

Syndicat mixte communal

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DORMOY

Régis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|---|
| 39.b - Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha. | Le périmètre alloué au projet d'extension du PAE Motz-Serrières s'étend sur 7,27ha, sur la commune de Serrières-en-Chautagne. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Parc d'Activités de Motz Serrières, d'une superficie totale d'environ 20 ha, a déjà fait l'objet de plusieurs études d'urbanisme et d'aménagement, notamment une Etude d'Urbanisme Pré-opérationnelle intégrant une Approche Environnementale de l'Urbanisme, portées par la Communauté de Communes de Chautagne en 2014 et 2015.

Une grande partie des terrains de ce Parc a déjà été commercialisée, et diverses entreprises artisanales et industrielles sont aujourd'hui implantées sur le site.

Toutefois, plusieurs parcelles restent à commercialiser et les espaces publics doivent être aménagés. Le périmètre de cette extension a été optimisé en fonction des enjeux écologiques (évitement de zone humide et de frange boisée) et de champ d'expansion des crues du Rhône et correspond aujourd'hui à une superficie de 7,27 ha sur la Commune de Serrières-en-Chautagne.

Le projet consiste ainsi en l'aménagement des espaces publics (voiries d'accès, noues pour la gestion des eaux pluviales), ainsi que l'aménagement progressif ultérieur des parcelles à commercialiser.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le développement du PAE Motz-Serrières via une extension de ce dernier, en vue de l'accueil de PME-PMI locales, de type artisanal (ateliers).

Le projet sera mené dans le cadre d'une procédure de création/réalisation de ZAC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement de la zone d'extension sera réalisé en deux grandes étapes :

- dans un premier temps, CGLE assurera la viabilisation des lots et réalisera les équipements publics nécessaires au fonctionnement de la zone (accès/voiries, réseaux dont EU/EP notamment par la réalisation de noues le long des voiries). Ces aménagements seront réalisés sans terrassements de grande ampleur et ne nécessiteront pas de transports significatifs de matériaux. En effet, les voiries seront réalisées au niveau du Terrain Naturel ;
- dans un second temps, les entreprises qui souhaiteront s'installer assureront l'aménagement des parcelles (terrassements et constructions). Cet aménagement se fera conformément aux prescriptions :
 - du PLUi (en matière de recul d'implantation des bâtiments) et du règlement de la zone, qui prévoira notamment un ratio d'emprise au sol à la parcelle réduit à 29% (pour permettre les compensations volumiques en lien avec le champ d'expansion des crues du Rhône) ;
 - du PPRi (aménagement des bâtiments sur des plateformes calées à une cote mini de référence comprise entre 244.5 et 245mNGF.)

L'aménagement propre de chaque lot sera dépendant du rythme de commercialisation des lots et d'implantation des activités.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A terme, la zone d'extension fonctionnera dans la continuité de la zone d'activités existante, sans changements significatifs (les activités attendues sur l'extension ne généreront que des trafics très limités).

Le coefficient d'occupation des sols, qui restera limité à 29% (pour permettre les compensations volumiques en lien avec le champ d'expansion des crues du Rhône), permettra de conserver des espaces verts ouverts importants au sein de la zone ainsi que le corridor biologique identifié dans le SCoT. Par ailleurs, toutes les haies et les bosquets présents sur le site seront conservés. On notera que les zones humides inscrites à l'inventaire départemental sont maintenues à l'extérieur du périmètre d'aménagement qui a été adapté de façon à les éviter.

Une charte de biodiversité pourra être mise en place pour dicter quelques prescriptions de gestion des espaces verts au sein des parcelles (notamment engazonnement avec des espèces adaptées et de type Végétal Local, fauches tardives...).

Les bâtiments/plates-formes seront implantés en dehors de la zone rouge du PPR et autant que possible en dehors du champ d'expansion du Rhône (Q100), des compensations volumiques à 100% et cote pour cote étant prévues sur une surface de l'ordre de 17000 m² et une profondeur d'1m (voir étude de modélisation et optimisation des compensations volumiques en annexes) pour éviter tout impact de l'aménagement sur les crues du Rhône.

Les eaux usées produites seront raccordées au réseau collectif et les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers des noues créées en bordure de voiries (voir étude de modélisation et optimisation des compensations volumiques en annexes) pour un volume de rétention de 885 m³ pour une pluie d'occurrence T=30 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Volet "IOTA" (article L214-1 et suivants du code de l'environnement) :
 - Rubrique 2.1.5.0 - régime Déclaration (surface d'extension de 7,27 ha, soit supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha)
 - Rubrique 3.2.2.0 - régime Autorisation (surface de remblai en lit majeur du Rhône Q100 d'environ 14 390 m², soit supérieure à 10 000 m²)
- Procédures de Création/Réalisation de ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|-------------------------------|
| Surface d'extension du PAE | 7,27 ha |
| Surface de bâti/remblai en lit majeur Q100 du Rhône | Environ 14 390 m ² |
| Volume de compensation / champ d'expansion des crues du Rhône | Environ 17 640 m ³ |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Parc d'Activités Motz-Serrières

Localité : SERRIERES EN CHAUTAGNE / Motz

Code postal : 7 3 3 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 8 3 ' 6 4 " 3 Lat. : 4 5 ° 9 0 ' 0 2 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Motz

Serrières-en-Chautagne

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Chautagne / Zonage Uei

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à la limite avec la ZNIEFF de type I "Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'île des Brotteaux (n°820030942). |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Motz classée en zone de montagne Serrières-en-Chautagne définie comme "Commune partiellement classée zone de montagne " |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet d'extension à la limite de l'APPB "Ile de Chautagne-Malourdie". |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan prévention Bruit du département de Savoie approuvé le 11 juin 2019. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La surface de projet a été adaptée pour éviter la zone humide n° 73CPNS1124 - Etang au Sud de la Fabrique. On trouve 3 autres zones humides également situées en limite du site (moins de 100m) : 73CPNS1123 (Etang à l'est de la Fabrique), 73CPNS1125 (Etangs des Versières) et 73CPNS1126 (Bois humide des Versières). Un diagnostic Zone humide a été réalisé sur le site (cf. annexe). Les aménagements seront réalisés en dehors de toute zone humide. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Au sein du PPRI de la Plaine de Chautagne. Le projet sera conforme aux prescriptions du règlement du PPRI (bâtiments réalisés sur plateformes à des cotes de référence de 244.5 / 245mNGF), notamment au sein de la Zone Rouge. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Approuvé le 28 août 2015 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe au sein du périmètre de protection éloigné en projet du "Forage de Serrières" (en cours d'élaboration depuis l'avis de l'hydrogéologue de 2014), et en limite directe du captage des "Puits des Îles" et de ses périmètres de protection. Les prescriptions des règlements de ces captages et de l'hydrogéologue agréé seront respectées. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve en limite (moins de 100m) des ZSC (n°FR8201771) et ZPS (n°FR8212004) "Ensemble Lac du Bourget - Chautagne - Rhône". |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aménagement du site va générer des opérations de terrassements qui resteront très limitées, les contraintes liées à la compensation volumique du fait de remblais au sen du champ d'expansion du Rhône amenant notamment à des opérations de déblais/remblais. Un équilibre devrait donc être trouvé au sein du site et permettre d'éviter des excédents de matériaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La viabilisation des lots, ainsi que la création des voiries d'accès, vont nécessiter l'apport de matériaux (de type tout-venant, matériaux de voirie). |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Présence d'habitats naturels et d'espèces faunistique et floristiques (voir diagnostic en annexes, site n'ayant pas évolué depuis). Les impacts se situent principalement en phase travaux (emprises et gêne/nuisances pour la faune environnante). La zone d'extension concerne 7,27 ha (avec un COS limité à 29%). Les habitats impactés par la zone projet seront détruits (majorité occupés par des prairies en friches et des zones pré-urbanisées). Tous les éléments boisés du site (haie et bosquets au sud) seront conservés. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve en limite avec les ZSC et ZPS "Ensemble Lac du Bourget-Chautagne-Rhône". Un seul habitat d'intérêt communautaire commun au deux sites a été observé : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (6210). Cet habitat ne sera pas impacté par le projet, car il se trouve en dehors du périmètre d'extension retenu. 4 espèces faunistiques, en commun à la zone d'étude et aux sites Natura 2000, ont été relevées (1 insecte et 3 espèces avifaunistiques). |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plusieurs habitats naturels et agricoles seront impactés par le projet : - Prairie de fauche - Friches/jachères et terrains labourés. Le projet a été adapté et son périmètre réduit pour éviter les habitats suivants : - Fourrés médio-européens sur sols riches - Alignement d'arbres. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risques inondation et sismique (3) |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, un trafic d'engins (camions, pelles...) est à prévoir. L'absence d'excédents de matériaux devrait permettre de limiter ce trafic. En phase d'exploitation, un trafic routier automobiles, voire plus ponctuellement PL, sera généré du fait de l'extension du PAE mais restera très limité du fait de la nature des activités envisagées (artisanat). Sur la base de ratios de 1pl/100m ² d'atelier et d'1pl/20m ² de bureaux, environ 400 places de stationnements seraient à prévoir. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La phase travaux sera une source de nuisances sonores. On remarquera toutefois qu'aucune habitation n'est située à proximité immédiate de la zone. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase d'exploitation, le bruit des poids lourds et autres véhicules viendra s'ajouter de façon non significative à celui généré par la zone d'activités existante, compte tenu du trafic limité susceptible d'être généré par les futures activités pressenties. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Vibrations possibles en phase travaux |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un système d'éclairage public sera mis en place le long des voiries à créer. Le projet intégrera une extinction nocturne, et la température de couleur leds sera de 2200°K maximum. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La viabilisation et la commercialisation des lots entraîne une gestion des gestion des eaux pluviales à la fois dans les espaces publics et à la parcelle. Dans ce cadre, des noues de rétention seront mises en place le long des voiries et une gestion à la parcelle |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux pluviales seront en partie infiltrées ou rejetées dans les fossés bordant le site au sud (voir étude de modélisation et optimisation des compensations volumiques en annexes). Les eaux usées seront renvoyées vers le réseau d'assainissement |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les espaces naturels et agricoles au droit de la zone d'extension seront supprimés suite à la viabilisation et à la commercialisation de l'ensemble du site. Compte tenu du coefficient d'occupation envisagé (réduit à 29% pour permettre les compensations volumiques en lien avec le champ d'expansion des crues du Rhône), de larges espaces naturels seront maintenus au sein du site. On rappellera que les haies et bosquets présents seront conservés. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux de terrassements, avec la présence d'engins, généreront un risque de pollution (sol, sous-sol) qui peut être impactant pour l'environnement présent (proximité du Rhône, contexte alluvionnaire, zones humides). Pour éviter ce risque, les engins seront entretenus et stockés sur une aire étanche. Les eaux de fouilles éventuellement rencontrées seront pompées et renvoyées au milieu naturel avec un passage dans des bacs de décantation avant. La mise en place de noues assurera une bonne épuration des eaux pluviales, avant rejet au milieu naturel.

Les zones humides, haies et bosquets présents au sein du périmètre de l'extension seront conservés. Par ailleurs, aucune intervention ne sera réalisée au sein de la zone rouge du PPR, notamment dans la zone naturelle au sud-ouest du site.

Des espaces naturels seront maintenus au sein du site et ensemencés avec un mélange grainier adapté de type Végétal Local.

Les cycles biologiques des différentes espèces faune/flore à enjeux, identifiées sur la zone d'étude, seront respectés via la mise en place d'un calendrier adapté.

En phase travaux, un suivi écologique sera mis en place. Ce dernier pourra également être reconduit post-travaux, sur plusieurs années successives.

Les bâtiments seront implantés autant que possible en dehors du champ d'expansion du Rhône, des compensations volumiques à 100% cote pour cote étant prévues en déblais/remblais pour éviter tout impact sur les crues.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur une extension d'un espace déjà urbanisé et prévue au PLUi. Les milieux concernés sont principalement en friche ou en zone remblayée. Aucun cours d'eau recensé n'est présent sur les emprises. Les enjeux écologiques du site restent faibles, les plus sensibles seront conservés. La mise en place des mesures ERC listées en annexes permettra d'atténuer les effets du projet, notamment en phase travaux. Les mesures environnementales permettront de réduire l'impact sur la faune et la flore présente. La mise en place d'un suivi post-travaux permettra également de s'assurer des faibles impacts du projet sur l'environnement. Au vu des faibles enjeux et des mesures ERC préconisées, le projet n'aura donc que peu d'impacts sur l'environnement. Par ailleurs, il fera l'objet d'une étude d'incidence environnementale (autorisation IOTA) qui décrira les enjeux du site et précisera les mesures ERC.

Le projet ne devrait pas nécessiter d'évaluation environnementale complémentaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document d'accompagnement au formulaire, constitué de l'ensemble des pièces à joindre - HYDRETUDES, 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Diagnostic écologique du projet - HYDRETUDES, 2021 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Diagnostic Zone humide - HYDRETUDES, 2021 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Mission de modélisation et d'optimisation des compensations volumiques du projet de PAE de Motz-Serrières - SAFEGE/SUEZ, 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

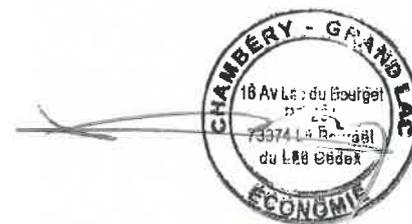
Nom DORMOY

Prénom Régis

Qualité du signataire Directeur

À Le Bourget du Lac

Fait le 1 8 / 1 0 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)